



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **ACTIV'NUTRITION MAÏS***

de la société *AXIOMA FRANCE*

enregistrée sous le *n° 2023-0341*

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

*Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **REVOLT MAÏS**.*

Informations générales	
Noms du produit	ACTIV'NUTRITION MAÏS REVOLT MAÏS
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	AXIOMA FRANCE 8 Boulevard Voltaire 19100 BRIVE LA GAILLARDE FRANCE
Classe - Type	Matière fertilisante – Concentré soluble à base d'extraits de plantes, d'huiles essentielles et d'oligo-éléments
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	768-2022.01
Numéro d'AMM	1220879

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 14/02/2023

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Marie-Christine DE GUENIN
D7F05C1BB83743A...